

Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2024

L'an 2024 et le 5 Juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, DORCHY Chantal, LE GALLOU Sylvie, Mrs : BARBOT Denis, BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, et WECH Pierre.

Excusés ayant donné procuration : Mmes HENRARD Stéphanie à M. BIOCHE Alain, MARGUERITTE Anne à M. ROLLAND Daniel, PETIT Alice à Mme BACHER Francine, M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 25/06/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 11/07/2024

et publication ou notification du : 11/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. WECH Pierre

1 - Le Procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 12 avril 2024 est accepté.

2 - SIEGE : présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives du SIEGE de l'Eure est soumis aux membres du conseil municipal de Marcilly-la-Campagne pour donner lieu à un débat.

Il n'est apporté aucune remarque.

3 - SIEGE : recensement des projets 2025

Le maire propose d'inscrire au programme 2025, l'effacement des réseaux à Tivoly, au Val Gilbert et à la Petite Héruppe.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Commencés au bourg, les travaux d'effacement des réseaux se sont poursuivis par les rues de Vaux, la Vieille route (une portion), des 6 arbres et par Tranchevilliers (2 tranches).

Les conseillers donnent leur accord.

4 - ADS Insertion Saint-André de l'Eure : proposition mise à disposition d'un container de collecte de vêtements - réf : 2024-020

La commune avait été démarchée par Le Relais d'Eure et Loir pour installer un container de collecte de vêtements sur la commune. Cette demande avait été refusée en première intention par les conseillers. En effet, dans l'objectif de favoriser l'emploi des habitants de l'Eure, le conseil a souhaité privilégier la demande d'une association euroise.

Ainsi il est proposé par ADS insertion de Saint-André de l'Eure, l'installation, l'entretien et le vidage d'un container de collecte de vêtements, qui seront ensuite triés et vendus dans les boutiques de Verneuil-sur-Avre et de Breteuil.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le maire à signer une convention avec ADS insertion de Saint-André de l'Eure.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

5 - Lotissement du bourg : convention de rétrocession tripartite des voiries, réseaux divers et espaces communs - réf : 2024-021

Suite à l'accord du permis d'aménager modificatif pour le lotissement au bourg, le maire présente une convention tripartite qui a pour objet de définir les conditions de la rétrocession, à la commune et à EPN, en vue de leur intégration dans le domaine public, des voiries, réseaux divers et espaces communs.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Concernant les réseaux dits « secs », il conviendra de se renseigner auprès d'EPN pour savoir qui en aura la gestion. Des conventions de rétrocessions aux différents gestionnaires des réseaux seront-elles nécessaires ?

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le maire à signer une convention avec le lotisseur et EPN.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

6 - EPN : convention de restauration de la mare du Buisson - réf : 2024-022

Des travaux de restauration de la mare du Buisson (située à l'entrée du Fayel) ayant pour but d'augmenter la capacité de stockage hydraulique de la mare et de favoriser la biodiversité, peuvent bénéficier d'un financement d'EPN.

Le portage du projet est assuré par EPN, qui règlera directement l'entreprise.

Le montant total des travaux TTC est de 9 166,65 €, dont 7 333,32 € estimés de subventions et un reste à charge estimé pour la commune de 1 833,33 €.

Afin de valoriser les travaux de restauration auprès du public, un panneau pédagogique sera apposé au démarrage des travaux. Le panneau sera fourni par EPN et posé par l'entreprise de travaux.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

M. BIOCHE avait accompagné l'avant-projet, où il était prescrit de ne pas enlever trop de végétation pour préserver la biodiversité de cette mare. Les travaux sont programmés pour fin septembre/début octobre.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le maire à signer une convention avec EPN.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

7 - DECI : convention de mise à disposition d'un terrain - réf : 2024-023

Lors du précédent conseil municipal, le maire avait indiqué avoir rencontré des élus du Mesnils-sur-Iton dans le but d'installer une bache incendie qui couvrirait la défense incendie dans un rayon de 200m. L'emplacement envisagé se situe sur un terrain privé à Buis-sur-Damville, en limite du hameau de l'Enfer à Marcilly-la-Campagne.

Le maire présente le projet de convention émis par le service juridique de Mesnils-sur-Iton.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

L'objectif était de mutualiser les moyens, en répartissant les dépenses équitablement sur les 2 communes. Marcilly-la-Campagne devait se charger de la réalisation de la plateforme, de l'installation de la bache (offert par le Département de l'Eure) et de la clôture. La commune du Mesnils-sur-Iton devait faire l'acquisition de la parcelle. Hors, le propriétaire n'a pas souhaité vendre, mais il a passé une convention pour 5 ans. De plus, le remplissage de la bache serait à la charge de la commune de Marcilly-la-Campagne, qui n'a que 3 habitations contre 7 pour Mesnils-sur-Iton.

Après délibération, le conseil municipal refuse la convention en l'état, car elle ne correspond pas à ce qui avait été convenu initialement.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

- Une habitante, en situation de handicap, va déménager dans une résidence seniors, en Saône-et-Loire et souhaite une aide pour le transport de matériel médicalisé. Afin d'apporter une réponse à cette dame, les conseillers lui demandent de fournir un devis des frais de transport, ainsi que son avis d'imposition.

- Signalement : une fuite après compteur. Les locataires n'auraient plus d'eau. La compétence est à EPN.

- L'ancien véhicule de la commune doit être pris par un ferrailleur.

- Afin de réserver le stationnement au boucher ambulant le mardi après-midi, il est demandé d'installer des plots.

- Le comité des fêtes voit de plus en plus de participants à ses après-midi jeux, qui ont lieu à la salle des associations derrière la mairie.

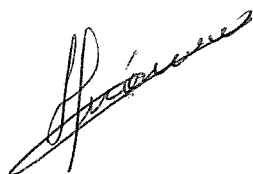
- Les effectifs prévus à l'école pour la rentrée 2024/2025 restent à peu près identique à l'année passée. 98 élèves fréquenteront l'établissement (37 en maternelle et 61 en primaires). 2 enseignantes quittent l'école.

- L'adjudant-chef Steve Moulin est l'un des référents sûreté de la Gendarmerie de l'Eure. Il travaille avec les communes qui souhaitent déployer la vidéo-protection. Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine pour lui présenter le projet de la commune.

Séance levée à: 20:15

En mairie, le 09/07/2024

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



Le secrétaire
Pierre WECH

